

# **Questions et réponses tirées du webinaire de lancement du PAQ 2023-2024**

# Table des matières

<b>Objectif</b> .....	<b>3</b>
<b>Questions et réponses</b> .....	<b>3</b>
1. Quand aurai-je accès au navigateur de PAQ? .....	3
2. Dois-je obligatoirement soumettre un PAQ cette année?.....	3
3. Où puis-je consulter les questions relatives à la section narrative du PAQ?.....	3
4. Mon PAQ doit-il suivre un modèle précis ou uniformisé?.....	3
5. Dois-je remplir un rapport d'étape cette année?.....	3
6. Questions s'adressant uniquement aux hôpitaux : Que nous faut-il faire pour mettre en œuvre la rémunération axée sur le rendement et le PAQ (LEST et rémunération des cadres)? .....	3
7. Devons-nous soumettre un PAQ et un PcAQ si nous faisons partie d'une équipe Santé Ontario (ESO)?.....	4
8. Des données seront-elles disponibles (saisies automatiquement) pour les indicateurs prioritaires?.....	4
9. Pouvons-nous ajouter des indicateurs plus adaptés à nos stratégies d'amélioration de la qualité? .....	4
10. Si les indicateurs prioritaires se portent bien, devons-nous les inclure dans notre PAQ?.....	4
11. Comment pouvons-nous avoir accès aux indicateurs, initiatives et plans des différents organismes participants? .....	5
12. Y a-t-il des indicateurs obligatoires pour 2023-2024? .....	5
13. Quels sont les indicateurs prioritaires et comment sont-ils sélectionnés?.....	5

# Objectif

Ce document vise à répondre aux questions restées en suspens lors du [webinaire de lancement du PAQ 2023-2024](#) le 16 novembre 2022.

## Questions et réponses

### 1. Quand aurai-je accès au navigateur de PAQ?

*Nous prévoyons ouvrir l'accès au navigateur de PAQ début décembre 2022.*

### 2. Dois-je obligatoirement soumettre un PAQ cette année?

*Santé Ontario s'attend à ce que les organismes soumettent un PAQ par l'entremise du navigateur d'ici le 31 mars 2023.*

### 3. Où puis-je consulter les questions relatives à la section narrative du PAQ?

*Les questions relatives à la section narrative se trouvent à la fin du [document sur les caractéristiques techniques du PAQ](#).*

### 4. Mon PAQ doit-il suivre un modèle précis ou uniformisé?

*Une fois le navigateur ouvert, vous pourrez télécharger des modèles de rapport vierges pour la section narrative et la section du plan de travail. Ils peuvent vous être utiles lorsque vous et vos équipes travaillez sur votre PAQ hors ligne. Veuillez noter que le navigateur ne vous permet pas de téléverser ces modèles une fois remplis. Vous devrez remplir et soumettre votre PAQ directement dans le navigateur.*

### 5. Dois-je remplir un rapport d'étape cette année?

*Si vous avez soumis un PAQ complet pour 2022-2023, vous devrez remplir le rapport d'étape. À l'inverse, si vous n'avez pas soumis de PAQ pour 2022-2023, vous n'aurez pas accès à la section du rapport d'étape.*

*Les foyers de soins de longue durée pourront se pencher sur les initiatives de qualité de l'année précédente dans la section narrative (réflexions depuis votre dernier PAQ).*

### 6. Questions s'adressant uniquement aux hôpitaux : Que nous faut-il faire pour mettre en œuvre la rémunération axée sur le rendement et le PAQ (LEST et rémunération des cadres)?

*La Loi sur l'excellence des soins pour tous (LEST) exige que la rémunération des PDG et des autres cadres soit liée à l'atteinte des objectifs d'amélioration du rendement énoncés*

dans le PAQ de chaque hôpital de l'Ontario. Étant donné que la rémunération des cadres est liée au PAQ, les organismes doivent inclure une composante de rémunération axée sur le rendement dans le PAQ de chaque exercice. Les hôpitaux doivent remplir deux sections du PAQ pour satisfaire à cette exigence. Premièrement, ils doivent indiquer comment ils ont associé la rémunération des cadres aux priorités dans le champ de texte obligatoire connexe de la section narrative. Deuxièmement, ils choisiront les indicateurs dont dépendra la rémunération des cadres dans la section de mesure des indicateurs de priorité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [Mise à jour concernant la Loi de 2010 sur L'excellence des soins pour tous : Rémunération axée sur le rendement](#).

**7. Devons-nous soumettre un PAQ et un PcAQ si nous faisons partie d'une équipe Santé Ontario (ESO)?**

Oui. Le PAQ conjoint (PcAQ) est lié au PAQ provincial, mais différent de celui-ci. Le PcAQ vise à aider plusieurs organismes membres d'une même ESO à élaborer et à surveiller les activités communes d'amélioration de la qualité, alors que le PAQ se penche sur les enjeux propres à un organisme.

**8. Des données seront-elles disponibles (saisies automatiquement) pour les indicateurs prioritaires?**

Veuillez consulter les [caractéristiques techniques du PAQ](#) pour connaître les indicateurs dont les données de calcul seront saisies automatiquement.

**9. Si les indicateurs prioritaires ne cadrent pas avec notre plan stratégique, pouvons-nous ajouter des indicateurs plus adaptés à nos stratégies d'amélioration de la qualité?**

Vous pouvez saisir les indicateurs que vous souhaitez en tant qu'indicateurs personnalisés dans le plan de travail.

Concernant les indicateurs prioritaires, le navigateur de PAQ vous obligera à indiquer dans les commentaires la raison pour laquelle chacun d'entre eux n'est pas retenu.

**10. Si les indicateurs prioritaires se portent bien, devons-nous les inclure dans notre PAQ?**

Les indicateurs prioritaires se réfèrent aux problèmes auxquels les services de soins de santé ontariens sont actuellement confrontés. Si vous obtenez de bons résultats en ce qui concerne les indicateurs prioritaires, vous pouvez créer un indicateur personnalisé qui correspond mieux aux préoccupations ou aux enjeux applicables à votre organisme.

**11. Comment pouvons-nous avoir accès aux indicateurs, initiatives et plans des différents organismes participants?**

*Vous pouvez [rechercher](#) ou [télécharger un PAQ](#) parmi les plans publiés dans le [navigateur de PAQ](#).*

**12. Y a-t-il des indicateurs obligatoires pour 2023-2024?**

*Il n'y a pas d'indicateurs obligatoires pour les PAQ de 2023-2024.*

**13. Quels sont les indicateurs prioritaires et comment sont-ils sélectionnés?**

*Chaque année, Santé Ontario publie une liste [d'indicateurs prioritaires](#) pour chaque secteur. Ces indicateurs soigneusement sélectionnés, en consultation avec de multiples partenaires, sont conformes aux priorités du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et de Santé Ontario. Ces indicateurs se pencheront collectivement sur les principaux problèmes de qualité auxquels sont confrontés tous les organismes et secteurs. Nous encourageons fortement tous les organismes à inclure ces indicateurs prioritaires dans leur PAQ.*